

Conditions générales de Vente de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche

L'AFPI Loire-Drôme-Ardèche se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de ventes à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la vente sont consultables sur le site www.pole-formation-lda.fr

Objet :

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche pour le compte d'un client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut prévaloir sur les présentes C.G.V sauf acceptation formelle et écrite de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche.

Conditions financières :

Tarif des prestations

Les tarifs des prestations d'intervention sont formalisés dans un devis. Le prix donné est Hors Taxe (HT) Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Des frais de déplacement peuvent être ajoutés au prix de la formation. Tout stage commencé est dû intégralement.

Règlement par un OPCO :

En cas de règlement par un OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge ou de subrogation de paiement avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signé à l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche.

En cas de prise en charge partielle par un financeur externe (OPCO, OPACIF, Conseil Régional, Pôle Emploi), la différence sera directement facturée au client.

Commande

Modalités de passation des commandes :

La proposition et les prix indiqués par l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche sont valables 2 mois à compter de l'envoi de la proposition commerciale.

L'offre de services est réputée acceptée dès réception par l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche d'un devis signé par le client ou d'un bulletin d'inscription.

Si le client dispose d'une procédure achats obligeant ses fournisseurs à mentionner un numéro de commande pour régler la facture, il s'engage à communiquer à l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche un numéro de commande lors de la signature du devis.

Documents contractuels :

Pour chaque formation une convention établie selon les articles L 6353-1 du code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le client revêtu du cachet de la structure. Pour le CRB et Pôle Emploi les bon de commande sont établis par ces deux financeurs.

Absence / Annulation

Annulation des formations à l'initiative du client :

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche et le client et sont bloquées de façon ferme.

Sauf accord contraire, en cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session. : Aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.
- Report ou annulation communiqué au moins 15 jours ouvrés avant la session : 70 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

Absence :

L'AFPI Loire-Drôme-Ardèche ne peut assumer le coût des absences des stagiaires du client. Les absences seront facturées au client.

Dans le cas où le règlement de la formation est réalisé par un OPCO, les absences seront facturées directement au client, car les OPCO ne financent pas les absences. Le client recevra une facture correspondant aux heures d'absences à la fin de la formation ou chaque fin d'année civile, si la formation est une formation longue. Le client s'engage à régler cette facture conformément aux dispositions de l'article Tarifs et facturation des présentes CGV.

Si le client dispose d'une procédure achats obligeant ses fournisseurs à mentionner un numéro de commande pour régler la facture, il s'engage à communiquer à l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche un numéro de commande correspondant au montant des absences à facturer dans les 15 jours ouvrés après la demande faite par l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche.

Insuffisance du nombre de participants à une session :

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 3 jours ouvrés avant la date prévue et ce sans indemnités.

Responsabilités

Responsabilité du fait des stagiaires

Dans le cas où la responsabilité de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche serait mise en cause du fait des participants (ou stagiaires) en raison de tout dommage causé à des tiers (propriétaire des locaux, formateurs, autres participants, etc.) pendant la durée des actions de formation, le client s'engage à décharger totalement l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche de cette responsabilité par la réparation intégrale et directe du préjudice subi dont leurs préposés seraient les auteurs.

En outre, l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche se réserve le droit, en pareil cas, de suspendre l'action de formation jusqu'à complète régularisation de la situation. A défaut, l'action pourra être définitivement interrompue, et la facturation correspondante sera maintenue.

Limitations de responsabilités de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche :

La responsabilité de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche ne peut être en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des matériels de formation par les utilisateurs ou toute cause étrangère à l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client.

La responsabilité de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation payée par le client.

Force majeure :

L'AFPI Loire-Drôme-Ardèche ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : La maladie ou l'accident d'un formateur ou d'un animateur, les grèves ou les conflits sociaux internes ou externes à l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail, l'interruption de l'approvisionnement en énergie. L'AFPI Loire-Drôme-Ardèche pourra vous proposer un remboursement ou une nouvelle date pour la réalisation de la prestation.

Propriété intellectuelle :

L'AFPI Loire-Drôme-Ardèche est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme, utilisés par l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche pour assurer les formations, demeurent la priorité exclusive de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche. A ce titre toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission des contenus de formations sont strictement interdits.

Protection des données à caractère personnel :

Le client est informé que les données à caractère personnel collectées par l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche sont obligatoires pour le bon traitement du suivi de la formation. Ces données sont uniquement destinées aux services commercial, administration des formations et comptabilité de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche. Le client dispose d'un droit d'accès à ses données et peut en demander la rectification ou l'effacement, si la réglementation l'autorise. Le client a la possibilité d'exercer son droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel le concernant. Le client est en droit de demander la portabilité de ses données à caractère personnel dans la limite autorisée par la loi, sous un format structuré, couramment utilisé et lisible en traitement informatisé. Le client peut exercer ces droits en contactant le Délégué des Données Personnelles à l'adresse suivante : formation@citedesentreprises.org

Droit applicable- Attribution de compétence :

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche, il sera cherché une solution amiable, et à défaut, le règlement relèvera de la compétence exclusive des juridictions attachées au siège de l'AFPI Loire-Drôme-Ardèche.

Saint-Etienne, le 29 mars 2021